

Première inscription en Doctorat via ADUM

Année universitaire 2024-2025

Inscription du 14/06/2024 au 30/09/2024

OBLIGATOIRE: veuillez envoyer un message à service.scolarite@obspm.fr pour informer de votre inscription.

La création de votre compte ADUM est obligatoire pour votre inscription en doctorat à l'Université PSL.

1. Création de votre compte ADUM

Cliquez ici : <http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>

☞ Définissez vos codes d'accès en entrant une adresse mail valide et un mot de passe

2. Création de votre profil ADUM

Complétez l'ensemble des rubriques en sauvegardant à chaque étape : les onglets passent au vert :



Onglet « Coordonnées » : renseignez comme adresse électronique principale votre adresse **mail d'établissement de préparation de thèse** et comme adresse électronique secondaire votre adresse **mail personnelle**.

Onglet « Rattachement administratif » :

- ☞ Acquittez-vous de la CVEC (**103 euros** pour l'année universitaire 2024-2025) sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- ☞ Déposez votre attestation de paiement de la CVEC au format PDF. Si vous êtes exonéré (voir [cas particuliers](#)), déposez votre attestation d'exonération et **savegardez**.

Onglet « Déroulement Doctorat » > Encadrement de la thèse : les **codirecteurs** de thèse sont titulaires d'une HDR (habilitation à diriger des recherches). Dans le cas contraire, ce sont des **co-encadrants**.

Onglet « Gestion affichage » : si vous souhaitez que votre sujet de thèse apparaisse sur theses.fr, vous devez sélectionner « oui » dans « Affichage sur le Web ».

Onglet « Convention individuelle de formation » :

- ☞ Renseignez toutes les sections du formulaire, sauvegardez
- ☞ Cliquez sur « **Je sou mets la convention individuelle de formation à mon directeur de thèse pour correction et avis** »
- ☞ Une fois la convention validée, téléchargez votre document, imprimez et faites-le signer par votre directeur de thèse.

3. Transmission de la demande de première inscription

Une fois tous les onglets passés au vert, cliquez sur le dernier onglet « **Je finalise la procédure** ». Vous devez ensuite cocher la case indiquant que vous avez **pris connaissance et accepté la [Charte des thèses de PSL](#)**, puis cliquer sur « **Transmission des données pour instruction du dossier** ».

Vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale vont alors pouvoir donner leur avis sur votre demande d'inscription.

Lorsque ces avis sont favorables, vous recevrez un mail vous invitant à régler vos droits d'inscription et à déposer votre fichier de documents obligatoires sur ADUM.

4. Paiement des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à **391 euros** (taux plein) pour l'année universitaire 2024-2025 (arrêté du 19 avril 2019 – revalorisation en 2024).

Paiement en ligne par carte bancaire, merci de vous rendre dans la rubrique : paiement des frais de scolarité après avoir soumis votre dossier d'inscription complet

Paiement par virement bancaire après avoir soumis votre dossier d'inscription complet **sur le compte IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0507 390 (BIC) TRPUFRP1**

Lors du virement, Merci d'indiquer la nature du virement en libellé en fonction de votre parcours ou situation comme ci-joints:

Doctorat Astrophysique + nom/prénom de l'étudiant

Doctorat Physique + nom/prénom de l'étudiant

Si vous n'indiquez pas la nature du virement, il nous sera impossible de l'identifier.

5. Dépôt des pièces obligatoires

Dans votre espace personnel :

- ☞ Déposez votre photo d'identité (600x450, 50Ko max, format JPG) et votre CV (format PDF)
- ☞ Cliquez sur « **Déposer votre dossier d'inscription 2024-2025 au format PDF** » et déposez un fichier PDF compilé comprenant le(s) document(s) suivant(s) **format portrait et dans l'ordre** :
 - Copie d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
 - CV
 - Copie du diplôme permettant l'entrée en thèse
 - Traduction certifiée conforme en français pour les diplômes étrangers
 - Justificatif du financement de la thèse (contrat de travail, bourse, etc.)
 - Attestation de responsabilité civile
 - Copie de la Carte de sécurité sociale ou attestation d'assurance personnelle
- ☞ Sauvegardez
- ☞ Cliquez sur « **Déposer votre Convention Individuelle de Formation au format PDF** », déposez votre document signé par vous et votre directeur de thèse et **sauvegardez**.

Lorsque votre dossier et votre paiement auront été vérifiés et validés par le Service de la Scolarité, vous recevrez un mail automatique confirmant votre inscription en doctorat et aurez accès à un **certificat de scolarité** dans votre espace personnel, rubrique « Documents administratifs » > Inscription-Réinscription. Sinon, demandez le au Service Scolarité.

6. Point sur la Sécurité sociale

À partir du 1^{er} septembre 2019, le régime étudiant de sécurité sociale disparaît et tous les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence.

- ☞ Si vous étiez inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français;
- ☞ Si vous avez un contrat de travail ou un contrat doctoral (étudiants français et internationaux) :
 - ⇒ Vous serez **automatiquement rattaché à la CPAM** sans démarche ni formalité particulière de votre part. Profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).
- ☞ Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2022-2023 et n'avez pas de contrat de travail ou de contrat doctoral :
 - ⇒ Renseignez-vous sur le site de campus France pour connaître les **démarches que vous devez effectuer** : <https://www.campusfrance.org/fr/je-m-inscris-a-la-securite-sociale>